

Article 1 : Organismes

PENTES ET COTES est une course nature organisée par Saverdun Courir Sympa (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse courirsympasaverdun@hotmail.fr ou par téléphone (07.83.12.54.87)

Article 2 : Date, horaires et circuits

PENTES ET COTES aura lieu le 4 juin 2022 à Saverdun (09). Il est composé de 3 formats : Trail 10km, Trail 20km, Randonnée 10km.

- Trail 10 km : une **course nature de 10 km** sur route et chemins. Circuit facile avec 230 de D+ : départ à 16h30 (un ravitaillement à mi-course)
- Trail 20 km : un **trail de 20 km**, sur route et chemins. Circuit avec 450 de D+ : départ à 16h00 (un ravitaillement au 5^{ème} km, au 10^{ème} et au 15^{ème} kilomètre)

Chaque participant devra se munir de son propre gobelet.

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 15 min avant le départ de la course, au local tennis (Champ de Mars). Le départ sera donné aux allées du Balouard à proximité du parking du Cham de Mars. Le dossard doit être obligatoirement porté et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 10 km est ouvert à partir de la catégorie Cadet (autorisation parentale requise pour les mineurs).
- Le 20 km est ouvert à partir de la catégorie Junior.
- Le 10 km randonnée est ouvert à tous.

3-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins **d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur chronostart.com. Retrouvez-y la liste des inscrits actualisée automatiquement. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 : Prix

- Le 10 km : 8 euros
- Le 20 km : 15 euros
- Le 10 km marche : 6 euros

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société MIDI RUN via des puces fixées à la chaussure à restituer à l'arrivée (rislan fourni).

- Le 10 km marche ne sera pas chronométré.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 10 km : les 3 premiers en homme et en femme
- Le 20 km : les 3 premiers en homme et en femme
- Le 10 km marche ne sera pas chronométré

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. En cas d'annulation l'organisation ne remboursera pas les inscriptions.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.